

DÉLIBÉRATION
du CONSEIL MUNICIPAL

Participation Deùlémont 2025 versée en 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, ses onze membres ayant dûment été convoqués, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Yvon **PETRONIN** Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

PRESENTS : M. et Mmes Yvon **PETRONIN** Maire Bernard **PAREZ** et Claudie **DELEDALLE** Adjoints, Francis **GHESTEM**, Véronique **LEPOUTRE**, Béatrice **GOBEYN**, Nicolas **DEAN**, Nathalie **LAMEYSE**, Laury **GAUTHIER**, Benoit **MAZURE** et **BEGHIN** Rémy,

ABSENT : néant

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que comme les années précédentes la commune de Warneton participe aux dépenses de la commune de Deùlémont concernant certains articles du budget communal. Il expose au conseil l'ensemble des dépenses effectuées par Deùlémont afin qu'il donne son avis sur la participation à accorder.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation de 19 722.20 € (dix-neuf mille sept cent vingt-deux euros et vingt centimes) en section de fonctionnement au compte 6573 et qui correspond à la participation 2025 versée en 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition d'affectation des résultats

Fait et délibéré le 02 avril 2026

Affichée le 13/04/2026

Publiée le 13/04/2026

Le Maire


Y. PETRONIN